



Assurance perte financière sur crédit auto

Par patounette45

Bonjour, il y a deux ans j'ai souscrit un contrat prêt automobile auprès de Cxxxxxx. Mon garage m'a fait signer le contrat sur tablette mais ne m'a donné aucun papier concernant ledit contrat de prêt. Il était tellement pressé qu'il m'a même dit de signer directement avec une croix sur la tablette.

Or il se trouve que je m'aperçois aujourd'hui après avoir réclamé à Cxxxxxx un échéancier de mon prêt que je suis titulaire d'une assurance perte financière pour mon véhicule que je n'ai jamais souscrite de mon plein gré ! J'ai fait le nécessaire pour résilier ladite assurance ce soir mais j'aimerais surtout qu'on me rembourse les sommes versées soit 16 ? par mois depuis deux ans. Cxxxxx me dit de me retourner vers le garage, que pour eux, moi j'ai signé (d'une croix....) mais signé.

Pouvez vous me conseiller, svp ?

suite, de plus, je m'aperçois qu'en fait, je n'ai signé qu'une fois et que pour les autres signatures, ce sont simplement des copiés collés ! Il est très facile de nos jours de nous faire signer ainsi n'importe quoi, une fois qu'ils ont copié une fois la signature, ils l'apposent où ils veulent en fait !

Par Isadore

Bonjour,

Il ne faut jamais rien signer sans l'avoir lu, peu importe si le vendeur est pressant ou pressé.

Voyez votre protection juridique ou une association de consommateurs (certaines traitent des litiges antérieurs à l'adhésion).